CANTAL fdsea

Le lien Syndical

La lettre aux adhérents

Novembre 2009 - Numéro 28

Sommaire

page 2
- Bilan de la manifestation du 16 octobre
- Section des fermiers
Préparation des élections.

page 3
- Production bovine
Limiter l'influence des monopoles.
- Production ovine
La reconquête en marche.

page 4
- Production porcine
Se battre sur les soutiens publics et l'IGP.
- Congrès du syndicat
Le 24 novembre à Arpajon-sur-Cère.

page 5
- Employeurs de main d'œuvre
Que faire en cas d'accident de travail ?
- Cahier d'épandage
Calendrier des permanences.

page 6
- Production laitière
Sortir les éleveurs de la crise.

page 7
- Production laitière
Grille du prix du lait.
- Environnement
Natura 2000.
Travaux de drainage : soyez prudent.

page 8
- Groupement d'achats
De nombreuses offres.
- Carte Moisson
Le "plus" pour l'adhérent FDSEA.

ÉDITO

TOUJOURS AGIR POUR NE PAS SUBIR

L'Union du Cantal.

L'agriculture, comme les autres secteurs de l'économie, sont confrontés depuis le début de ce siècle à la réalité de la mondialisation.
Il s'agit d'un bouleversement qui modifie profondément les équilibres auxquels nous nous étions habitués.
Désormais, les productions agricoles sont vendues dans le monde entier. Le prix payé à la sortie de notre ferme dépend pour partie du niveau de la consommation chinoise ou d'une sécheresse en Océanie ou encore d'un accident sanitaire en Amérique du Sud.

Dans cet environnement en mutation, le rôle du syndicalisme est de demander à ce que les politiques protègent notre secteur des aléas ou des différences de compétitivité.
Il est de revendiquer la préservation des budgets agricoles. Il est d'exiger des moyens légaux pour faire face au rouleau compresseur des entreprises multi-nationales.

Pour faire valoir nos droits, nous n'avons d'autres choix que de nous battre au quotidien. Nos combats sont durs. Ils doivent être menés sur tous les fronts : les prix, les soutiens, la réglementation administrative. Notre vigilance doit être de tous les instants sous peine de perdre les victoires acquises la veille.
Nous avons obtenu des avancées sur la réorientation des aides Pac, des aides financières pour faire face aux crises… Mais, dans le même temps, le Ministère des finances "oublie" d'inscrire le budget PHAE dans le projet de loi de finances 2010.
En début d'année 2009, le ministère promet que la vaccination FCO pourra se faire par l'éleveur. À peine arrivé, le nouveau ministre cède au lobby des vétérinaires et revient en arrière. Ce même ministre est "refoulé" du Sommet de l'Elevage par les éleveurs en colère… Et il annonce la gratuité de la vaccination. Aussitôt, le Président de la République promet qu'en 2011 les éleveurs pourront vacciner eux-mêmes !
C'est en parlant haut et fort que l'on a une chance de se faire entendre.

Aujourd'hui, nous nous battons pour augmenter la plus-value du lait AOC dès le mois de janvier prochain. Nous demandons que la future loi de modernisation permette aux éleveurs de retrouver du pouvoir dans les relations commerciales avec les abatteurs, les transformateurs et la grande distribution. Enfin, le combat de la réorientation des aides vers nos zones fragiles va bientôt reprendre dans le cadre des discussions de la Pac 2013. Il sera déterminant pour notre avenir.

Il est clair que nous devons toujours Agir pour ne pas Subir. La défense de notre métier est au prix de cette mobilisation permanente. Il est de la responsabilité de chacun d'y contribuer.

Patrick BÉNÉZIT, secrétaire général de la FDSEA du Cantal.

FDSEA du Cantal 26, rue du 139e R.I. - BP 239 - 15002 AURILLAC cedex
Tél. : 04 71 45 56 20 *E-mail : fdsea15@fdsea15.fr*

-> Manifestation du 16 octobre 2009

Bilan de cette journée

Des convois inédits

Le 16 octobre dernier, 500 tracteurs ont convergé vers le centre de Clermont-Ferrand pour faire entendre la voix de tous les paysans auvergnats, toutes productions confondues. Le Cantal a activement participé à ce rassemblement au travers des 200 tracteurs, bétaillères et autres véhicules agricoles qui ont rejoint le cortège régional par routes et autoroute.
Cette mobilisation inédite a été reprise par les médias qui ont relayé avec force les attentes des agriculteurs auvergnats. Tandis qu'au plan national, près de 52 000 agriculteurs ont manifesté dans toutes les capitales régionales.

Les demandes formulées par la profession

La FNSEA et JA réitèrent la nécessité, pour l'agriculture française, d'un plan de soutien et de relance correspondant aux besoins d'un secteur d'activité stratégique pour la France, secteur dont les exploitations connaissent depuis plusieurs années des baisses de 20 à 50 % de leur revenu.
Nous demandons :
- une année blanche en matière d'annuités bancaires, cotisations sociales et taxes fiscales ;
- des mesures pour redonner de la compétitivité par rapports à nos concurrents étrangers : réduction du coût du travail salarié, exonération de la taxe carbone, rééquilibrage des marges commerciales, action d'uniformiser la réglementation européenne en matière sanitaire et phytosanitaire.
- des mécanismes de régulation des marchés, autoriser l'organisation économique des agriculteurs.

Les réponses du chef de l'État

Dans son intervention du 27 octobre, Nicolas Sarkozy n'a répondu que très partiellement à nos revendications. Les sommes avancées ne représentent qu'une infime partie des pertes économiques enregistrées. Si nous partageons les orientations du chef de l'État en matière de régulation des marchés, préférence communautaire, transparence des marges…, nous demeurons inquiets sur sa volonté de faire table rase des outils qui ont jusqu'à aujourd'hui démontré leur efficacité : droits de douanes, quotas laitiers…

L'Union du Cantal.

Si le secteur agricole est réellement un secteur stratégique, comme le reconnaît Nicolas Sarkozy, il doit alors être doté d'une politique ambitieuse et réellement efficace. Au contraire, nous sommes confrontés, tous les ans, à un démantèlement progressif des outils de gestion des marchés… validé par l'ensemble des États.
Dans ces conditions, les agriculteurs cantaliens n'ont d'autres choix que de rester mobilisés.

-> Zoom sur...

Les annonces du Président de la République

Le plan d'urgence
- 1 milliard d'euros de prêts de trésorerie sur 5 ans à 1,5 %.
- 200 millions d'euros de prise en charge partielle d'intérêts.
- 50 millions d'euros de prise en charge partielle de cotisations sociales.
- 50 millions d'euros de prise en charge partielle de TFNB.
- 170 millions d'euros de remboursement de TIPP en 2010.
- Exonération de 75 % de la future taxe carbone.
- 170 millions d'euros d'exonération de charges patronales pour les salariés saisonniers.

Les priorités françaises
- Affirmer une préférence communautaire renouvelée.
- Créer de véritables outils de gestion de marché.
- Maintenir la production dans les territoires fragiles en particulier dans les zones herbagères et de montagne.
- Privilégier une agriculture de production respectueuse de l'environnement.
- Moderniser nos outils nationaux de régulation.

-> Section des fermiers

Préparation des élections de janvier 2010

La commission consultative paritaire départementale

Consultée par le Préfet, elle donne son avis pour :
- *fixer les valeurs locatives des terres et bâtiments ;*
- *fixer les modalités d'indexation du fermage ;*
- *autoriser ou refuser les résiliations de baux en vue d'un changement de destination des terres agricoles ;*
- *établir un contrat type de bail à ferme.*

Les élections des assesseurs aux tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres des commissions consultatives paritaires se dérouleront par correspondance du 15 au 29 janvier 2010. Il est important que les fermiers se mobilisent pour ces élections afin de démontrer leur attachement à ces instances professionnelles qui défendent le statut du fermage.
La section des fermiers de la FDSEA du Cantal souhaite pleinement s'investir en présentant des candidats compétents à même de défendre les intérêts des preneurs.

Les tribunaux paritaires des baux ruraux (Aurillac et Saint-Flour)

Ce sont des juridictions spécialisées dont la compétence exclusive est de trancher tous les litiges entre bailleurs et preneurs de baux ruraux. Ces tribunaux sont composés de cinq magistrats : un magistrat professionnel, président du tribunal, deux représentants des fermiers, deux représentants des bailleurs.

-> Production bovine

Limiter l'influence des monopoles

La conjoncture ne suffit pas à expliquer la baisse des cours de la viande bovine.

La consommation de viande bovine n'a chuté que de 1% au premier semestre 2009, malgré les effets de la crise économique et les nombreuses attaques des lobbys végétariens.
Toutefois, cette baisse n'est pas suffisante pour expliquer la morosité des marchés bovins.
La principale explication provient de la situation monopolistique du groupe Bigard, qui détient à lui seul 51 % du marché national, dont 80 % en vaches laitières et 2/3 des JB.
Il est urgent que l'État prenne ses responsabilités et protège les éleveurs contre la domination de tels grands groupes industriels qui agissent à la baisse sur les prix.

Face à la baisse des revenus, les éleveurs bovins demandent, avec l'appui de la FNB et de la FNSEA :
- la vaccination FCO par les éleveurs ;
- l'harmonisation des rapports de force au sein des filières pour garantir un prix décent aux éleveurs ;
- le maintien des droits de douane à l'OMC ;
- des mesures de trésorerie.

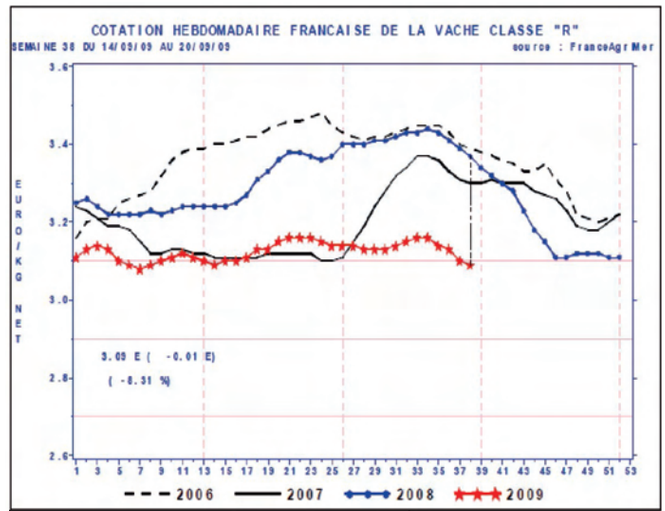

Source FranceAgriMer

Ces mesures passent par un engagement fort et sans faille des pouvoirs publics. En effet, seuls ces derniers sont aujourd'hui en mesure d'intervenir face à une situation qui perdure.

-> Production ovine

La reconquête en marche !

De nouveaux soutiens publics, dès cette année…

L'année 2009 a marqué un tournant pour notre production ovine avec l'octroi conséquent de nouveaux soutiens publics. Cette victoire syndicale a été obtenue grâce à la mobilisation de nos instances nationales (FNO, FNSEA) et locales.
Nous espérons que notre production ovine va ainsi regagner les parts de marché qu'elle n'a cessé de perdre au cours des dernières années. Un accroissement des revenus devrait permettre aux éleveurs de se concentrer sur la technique de production et la recherche de prix rémunérateurs au travers des filières.
Face aux difficultés rencontrées par les exploitations ayant récemment changé de statut, la FDSEA est intervenue auprès de la DDEA afin qu'elles bénéficient des versements prévues. Nous maintiendrons notre pression jusqu'à ce que tous les dossiers soient régularisés.

Congrès FNO en Auvergne

L'Auvergne sera le symbole de la reconquête ovine dès 2010, en accueillant les 20 et 21 avril 2010 le congrès de la Fédération nationale ovine à Clermont-Ferrand. Le Cantal ne sera pas en reste puisqu'il accueillera les congressistes pour une visite de deux exploitations du bassin de Saint-Flour.

	Nouveaux versements spécifiques production ovine
A partir de 2009	• Aide d'urgence de 5,69 €/ brebis versée en mai • Revalorisation des DPU ovins (environ 6 €/brebis) versée en décembre
A partir de 2010	• Revalorisation des DPU ovins viande (environ 6 €/brebis) inscrite en 2009 • Nouveau soutien à la brebis d'environ 21 €/brebis (article 68) et bonification de 3 euros*.

** Pour les exploitations en groupement ou sous contrat.*

En bref

Ovins : de nouvelles réglementations

La réforme de l'identification et de la traçabilité, initiée à l'échelle européenne, induit l'application de nouvelles obligations réglementaires depuis le 15 avril 2009. Chaque détenteur de petits ruminants doit notifier tout mouvement de lots d'animaux entrant ou sortant de son exploitation au GDS.
De plus, au 1er juillet 2010, il sera obligatoire d'identifier avec une boucle électronique tous les ovins nés à partir de cette date. Attention à ne pas faire trop de stock des anciennes boucles !

-> Production porcine

Se battre sur les soutiens publics et l'IGP

■ Les producteurs de porcs sont toujours dans la tourmente. Après une embellie des prix de quelques mois, le cours du porc se rapproche de 1 €/kg. La section porcine a obtenu des aménagements pour passer cette période difficile :

- une prise en charge partielle des cotisations MSA ;
- du Fac (Fond d'allègement des charges), qui a permis aux récents investisseurs de réduire leurs charges concernant les emprunts ;
- le plan d'urgence, dont les éleveurs de porcs ont été bénéficiaires en priorité ;
- la reconduction de l'aide cochette financée par le Conseil général.

La section Porcine continue de travailler pour améliorer la situation des éleveurs.

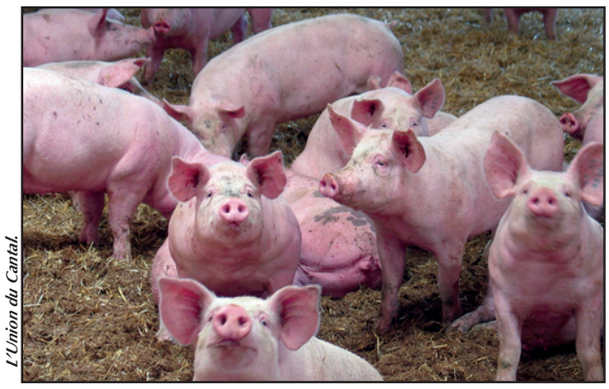

L'Union du Cantal.

Les soutiens publics en zone de montagne

Les éleveurs de porc de montagne n'ont pas été concernés par la réorientation des aides du bilan de santé de la Pac. À ce jour, nous travaillons pour que cette lacune soit levée. En participant à l'aménagement du territoire de la même manière que les autres productions, les éleveurs de porcs doivent bénéficier de soutien équivalent. Ce dossier a été porté auprès des différents ministères concernés, agriculture, aménagement du territoire…

L'IGP

Avec l'ensemble de nos collègues auvergnats, notre vigilance ne faiblit pas sur ce sujet. Le dossier, aujourd'hui à Bruxelles, pourrait aboutir. Cependant, en l'absence d'ancrage territorial, les porcs utilisés pour l'IGP pourront venir de toute l'Europe, et il n'y aura aucune plus-value pour les éleveurs auvergnats. Nous n'accepterons donc pas la création d'une IGP sans l'ancrage territorial de la production porcine. Nous nous sommes rendus à Bruxelles pour expliquer notre position, en sensibilisant plusieurs ministres et les élus de notre région.

-> Info plus...

Assemblée générale FDSEA

Le 24 novembre à Arpajon

L'Union du Cantal.

M. Chazalet, président FRSEA Massif central.

L'assemblée générale est un moment fort de notre syndicalisme. Elle est l'occasion pour les adhérents de débattre avec les responsables départementaux et nationaux de l'orientation de l'agriculture cantalienne.
Elle aura lieu le 24 novembre prochain à la salle de la vidalie à Arpajon-sur-Cère à partir de 9 h 30.
Notre invité est Jacques Chazalet, membre du bureau de la FNSEA et président de la FRSEA Massif central.
Cette année l'accent sera mis sur la suite du Livre blanc et la réforme de la Pac de 2013.
Tous les adhérents sont invités à venir y participer pour débattre de nos propositions, les enrichir et les soutenir afin que les pouvoirs publics les entendent !

-> Diversification

La FDSEA accompagne la création d'élevages caprins

■ À l'initiative de Pierre Vigier, la FDSEA et les JA du Cantal ont mené plusieurs actions afin de favoriser la création d'élevages caprins dans le sud du Cantal.
Une réunion a eu lieu avec la Chambre d'agriculture, l'Adasea, le Contrôle laitier afin de coordonner l'accompagnement en formation des candidats. Un programme de quatre jours a été mis en place. Des contacts ont également été pris avec le CER et les organismes bancaires pour faciliter le financement des projets. Le directeur de l'entreprise Verdier est venu présenter son projet.
Grâce à notre mobilisation, ce sont ainsi une dizaine d'ateliers qui vont prochainement voir le jour dans le Cantal.

-> Photovoltaïque

Le syndicalisme se mobilise

■ La production et la revente d'énergie photovoltaïque sur des bâtiments constituent des opportunités pour les éleveurs cantaliens.
Dans un premier temps, il est essentiel de réaliser une étude technique, fiscale et juridique sur le projet.
Dans un second temps, il est nécessaire de sélectionner des fournisseurs de panneaux et des installateurs agréés par les organismes bancaires et les assurances.
La FDSEA et les JA d'Auvergne ont créé **Agréole développement** qui peut vous accompagner efficacement dans vos démarches et vous permettre de minimiser le coût de votre investissement.
Si vous avez un projet, n'hésitez pas à contacter le 06 87 70 10 81.

-> Employeurs de main d'œuvre

Taux applicables aux salariés polyculture élevage du Cantal

Cœfficient	Niveau	Échelon	Salaire horaire
100	1	1	8,82 €
110	1	2	8,85 €
120	2	1	8,91 €
130	2	2	8,97 €
140	3	1	9,09 €
150	3	2	9,40 €
160	4	1	10,12 €
170	4	2	10,28 €

■ Le coût de l'emploi en France étant beaucoup plus élevé que dans certains pays européens (40 à 80 % de plus), la FNSEA revendique des mesures pour permettre d'alléger les charges des employeurs et une meilleure harmonisation entre les pays. Elle travaille notamment à la mise en place d'une aide forfaitaire pour chaque heure travaillée. Cette proposition a été présentée à différentes reprises aux pouvoirs publics.

Du nouveau en matière de prévoyance et santé

L'année 2009 a été marquée par de nombreuses rencontres entre les partenaires sociaux afin d'adapter le socle minimal national au département. Ces accords, dont la mise en place est prévue au 1er janvier 2010, permettront d'améliorer les garanties et prestations en matière de prévoyance et de proposer à tous les salariés une complémentaire santé de base avec des garanties optionnelles.
Cet accord permettra non seulement de fidéliser les salariés de demain mais, sur un plan économique, il entraînera une diminution des cotisations avec des prestations plus intéressantes.

Que faire en cas d'accident du travail ?

■ Qu'appelle-t-on un accident du travail ?

C'est un accident, quelle qu'en soit la cause, survenu soit au cours du travail, soit pendant le trajet de la résidence (ou du restaurant) au lieu de travail.

Que doit faire l'employeur ?

- Déclarer l'accident à la MSA dans un délai de 48 heures (non compris dimanche et jours fériés) sur un formulaire spécial de déclaration d'accident.
- Remettre à l'accidenté le formulaire "feuille d'accident".
- Si l'accident provoque une interruption de travail, adresser à la caisse une attestation de salaire avec les renseignements concernant : le montant du salaire de l'accidenté, le nombre de ses heures de travail, la date de son début dans l'emploi.

Un salarié en emploi partagé pour mieux vivre les exigences du métier

N'hésitez pas, appelez !

Agri Emploi Cantal

Utiliser un salarié qualifié, au moment où vous en avez besoin, c'est possible grâce au Groupement d'Employeur Départemental

Annie Soulier :
04 71 45 56 26
06 73 25 47 82

Une juriste à votre service

■ Le service aux employeurs de main-d'œuvre vous propose :
- un accompagnement individualisé à l'embauche : définition du besoin, profil du salarié, aide au recrutement, accompagnement dans les démarches ;
- une aide juridique : information en matière de réglementation et obligation de l'employeur ;
- des formations adaptées : évaluation des risques, recrutement, organisation du temps du travail ;
- la réalisation des bulletins de salaire, des déclarations trimestrielles et annuelles des salaires, fournitures des différents registres horaire et du personnel avec une réduction de 50 % pour les adhérents à la FDSEA.

Vous pouvez contacter Marie Lacombe au 04 71 45 56 26.

-> Conditionnalité 2010

Attention aux nouvelles BCAE

■ La conditionnalité, ensemble des règles de base à suivre pour percevoir la totalité des aides Pac, a été modifiée pour l'année 2010. Ces modifications touchent principalement le domaine des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE) :
- **Prélèvements d'eau pour l'irrigation :** pas de modification majeure.
- **Bandes tampons le long des cours d'eau :** réalisation d'une bande tampon de cinq mètres de large le long des cours d'eau, sans traitement ni fertilisation pour les parcelles en culture longeant les cours d'eau.
- **Maintien des particularités topographiques :** maintien de 1 % de la SAU en éléments topographiques du type prairies en zone Natura 2000, haies, arbres isolés, etc., que les parcelles soient en herbe ou cultivées.
- **Gestion des surfaces en herbe :** productivité minimale des surfaces en herbe ainsi que maintien global de ces surfaces.

Des formations à la conditionnalité des aides seront organisées en début d'année 2010 afin de vous donner des éléments détaillés sur toutes ces règlementations.
Informations complémentaires auprès d'Aude Querry au 04 71 45 56 22.

-> Cahier d'épandage

Permanences de la FDSEA

■ La FDSEA organise des permanences pour la tenue des cahiers d'épandage, document obligatoire pour les agriculteurs ayant signé un contrat PHAE2.
Ces permanences auront lieu le :
- jeudi 26 novembre à la mairie du Vigean ;
- mardi 15 décembre dans les bureaux de la FDSEA à Aurillac ;
- mardi 26 janvier à la Chambre d'agriculture à Saint-Flour.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre RDV au 04 71 45 56 20.

-> Production laitière

Sortir les éleveurs de la crise

■ Après une année d'embellie en 2008, nous sommes dans une crise sans précédent pour l'élevage laitier. La section laitière met tout en œuvre pour aider les éleveurs laitiers pris dans la tourmente économique. Nos axes de travail sont multiples, nous nous battons sur tous les fronts pour assurer un avenir à la production laitière de nos montagnes.

Nos combats en cours

Nous voulons pour notre territoire :
- un prix du lait spécifique, avec un minimum de 305 euros/1 000 litres ;
- la suppression des flexibilités injustement appliquées sur notre territoire par des entreprises de dimensions nationales ou inter-régionales ;
- un durcissement des prêts de quotas.

Bien sûr, nos revendications s'inscrivent également dans un schéma national où nous demandons :
- le maintien des quotas ;
- restauration d'outils de régulation ;
- des mesures spécifiques pour nos régions qui ne contribuent pas à produire les excédents nationaux.

Nos actions

Pour la remontée du prix du lait de base : l'accord du 3 juin pour l'année Cniel pour l'année 2009 a permis d'obtenir un prix du lait bien supérieur, notamment par rapport au prix du lait allemand (cf : graphique).
Nous avons maintenu notre action à Riom-ès-Montagnes après cet accord car nous revendiquons l'arrêt de la mutualisation nationale du prix du lait dans notre territoire. Notre territoire ne produit pas de beurre et de poudre excédentaire. La flexibilité ne doit pas donc s'appliquer chez nous.

Pour la juste valorisation de nos AOC : depuis le 1er janvier 2009, nous avons obtenu la mise en place d'un mécanisme qui contraint les distributeurs et transformateurs à accorder une plus-value au lait AOC. Il s'agit d'une victoire historique, 50 ans après la création de l'AOC Cantal.
Grâce à notre travail, chaque producteur engagé en AOC a perçu son premier complément de prix AOC en juillet et un second versement en octobre.

L'Union du Cantal.

Actions devant l'usine Lactalis.

Dès le mois de novembre, les discussions vont reprendre pour faire évoluer ce complément de prix AOC en 2010. Notre objectif est plus que jamais d'atteindre + 70 €/1000l, et ce le plus rapidement possible.

Pour la valorisation des soutiens : en 2010, les exploitations laitières cantaliennes obtiendront une revalorisation de plus de 5 000 € des aides Pac. Ceci se fera grâce à la création des DPU herbe, de l'aide laitière de montagne et de l'augmentation de l'ICHN. Notre objectif est de revaloriser ses montants dans le cadre de la Pac 2013.

Pour la baisse des charges : nous sommes convaincus de la nécessité de nous battre pour faire baisser nos charges. Nous serons donc présents dans les actions nationales de la FNSEA. Nous demandons une année blanche, avec prise en charge totale des intérêts des prêts, de la MSA et de la TFNB, et pour la vaccination FCO par les éleveurs.

Lors des actions devant la Société fromagère de Riom-ès-Montagnes et les Fromageries occitanes de Saint-Mamet, les groupes Lactalis et 3A ont stoppé immédiatement les collectes de lait afin de faire taire les producteurs.
À ce jour, 330 producteurs conduisent une action en justice afin d'obtenir le paiement du lait jeté.

→ Prix mensuel Allemagne et France (€/1 000 l., 38-32)

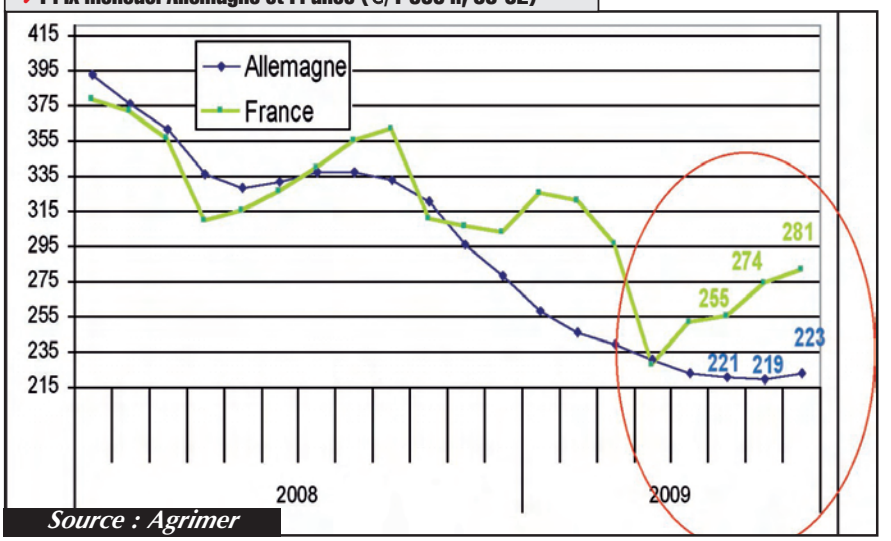

Source : Agrimer

Dernière minute

Quotas pour 2009-2010

Une mesure "petits producteurs" adoptée !

Une mesure petits producteurs sera accordée pour cette campagne 2009-2010 aux producteurs ayant moins de 140 000 litres de quotas (avec transparence pour les actifs des Gaec).
Les exploitations concernées auront une rallonge de 10 000 litres à produire pour cette campagne.
La question des allocations provisoires en zone de montagne n'est toujours pas tranchée. Pour l'instant, il n'y a pas d'allocations provisoires prévues.

GRILLE DU PRIX DU LAIT (en euros/1 000 litres) : les relevés FDSEA

-> Production laitière

PRIX DU LAIT PAR ENTREPRISE - PRIX PAYÉ AVANT INCIDENCE QUALITE 2008-2009 Prix de base/mois/38 - 32A refroidi - tank prod (en euros pour 1 000 litres)								
ENTREPRISES	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Référence 2008	363,96	363,96	397,34	299,34	326,34	346,31	346,31	353,34
Accord Cniel	-45,00	-55,00	Pas d'accord Cniel					
Prix payé avant incidence qualité	318,96	297,96						
BOURIANNES	313,7		245,3	253,0	255	290,0		
VOLCALIS	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	216,0	243 (247-4)	245 (249-4)	278 (282-4)	278 (282-4)	278 (282-4)
DISCHAMP	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	210,0	241,0	243,0	283,0		
3A GROUPE (FRAIVAL)	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	210,0	256 (260-4)	256 (260-4)	269 (273-4)	269 (273-4)	
GIE CHÂTAIGNERAIE	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	216,0	256,0	256,0	269,0	269,0	271,0
LACTALIS*	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	209,5 (214-4,5)	241 (247-6)	243 (249-6)	293 (299-6)	293 (299-6)	291,3 (299-7,7)
RICHE MONTS	313,7	291,7	220,0	243 (253-10)	245 (255-10)	277 (287-10)	277 (287-10)	277 (287-10)
ULAG	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	210,0	256 (260-4)	256 (260-4)	269 (273-4)	269 (273-4)	
WALCHLI	318,96	293,46	220,0	250,0	250,0	290,0	290,0	290,0
DUROUX	318,96	297,96	270,0	275,0	283,0	288,0	299,0	
CONDUTIER	325,31	Ne veut plus faire paraître						
COOP FROM. DE PLANÈZE	318,96	297,96	210,0	250,0	250,0	280,0	280,0	
FROMAGERIE DES VACHES SALERS	318,96	297,96	240,0	270,0	270,0	280,0	290,0	290,0
SO. LAIT. DES D'AUVERGNE	314,46 (318,96-4,5)	293,46 (297,96-4,5)	210,0	241,0	243,0	283,0	283,0	

** **Flexibilité :** elle est indiquée entre parenthèse avec le prix de base. Lactalis est la seule entreprise du Cantal autorisée par le Cniel à pratiquer - 4,5 € / 1 000 litres en janvier, février, mars - 6 € / 1 000 litres à partir de mai. La moyenne annuelle devra être de 280 €/1 000 litres, quel que soit le choix de l'entreprise pour la répartition du prix selon les mois.*

-> Environnement

Natura 2000 : les groupes de travail en place sur plusieurs sites

■ Chaque site Natura 2000 doit être doté, à terme, d'un document d'objectif, recueil de données sur l'état des lieux du site et les mesures de gestions préconisées. Dans la procédure d'élaboration de ce document, une phase consiste en la réunion de groupe de travail, le plus souvent par thématique. C'est lors de ces groupes de travail que sont élaborés les principaux critères qui se trouveront ensuite dans les mesures agro-environnementales Territorialisées, en se basant sur les pratiques des agriculteurs exploitant sur ces zones Natura 2000.

Si vous êtes concernés par un site Natura 2000, il est capital de participer à ces groupes de travail afin que ne soient pas mises en place des mesures de gestion trop éloignées de vos pratiques.

Pour savoir si vous avez des parcelles en zones Natura 2000, vous pouvez visiter le site Internet de la DDEA (http://www.cantal.equipement-agriculture.gouv.fr) ou contacter la mairie de votre commune.

Informations complémentaires auprès d'Aude Querry au 04 71 45 56 22.

Travaux de drainage : soyez vigilant !

■ Les travaux concernant les milieux aquatiques sont soumis à la loi sur l'eau… Le non respect de certaines règles peut avoir de lourdes conséquences (amendes, obligation de remise en état…).

La FDSEA a rencontré les responsables du Service Environnement et Eau de la DDEA pour mieux vous accompagner et vous informer.

Une procédure a été mise en place dans le Cantal afin de vous permettre de réaliser vos travaux en respectant la réglementation. Les principales étapes sont les suivantes :

- vous complétez un dossier DDEA décrivant votre projet et le retournez à la DDEA ;
- la DDEA consulte l'Onema (police de l'eau) pour avis technique ;
- une visite de terrain est organisée chez vous en présence d'un agent de l'Onema et éventuellement d'un technicien de la DDEA. Elle permet de définir les travaux plus précisément et de trouver les meilleurs compromis ;
- un courrier vous est envoyé sous cinq semaines vous confirmant les principales précautions à prendre et les démarches supplémentaires éventuelles.

Si vous souhaitez réaliser un drainage, busage ou autre ouvrage sur une parcelle ? Ou si vous entretenez des rases existant depuis de nombreuses ? Appelez nous ! Nous vous enverrons les documents nécessaires au bon déroulement de votre projet !

Renseignements auprès de Lise Marcantognigni au 04 71 45 56 23.

Bon à savoir

Indice des fermages

Publié le 1er octobre 2009, l'indice du fermage est de 125,4 ; soit une diminution de 0,6 % par rapport à l'an dernier.

Attention aux arnaques

Des sociétés démarchent des agriculteurs en proposant des contrats de collaboration, des insertions publicitaires, des offres de renouvellement de marques ou de nom de domaines… en échange de plusieurs milliers d'euros. Si un document a été renvoyé signé, il ne faut pas se laisser intimider, refuser de payer la facture et saisir la DDCCRF de votre département.

Bilan de santé de la Pac en chiffres

96 % des exploitations du Cantal vont bénéficier d'un accroissement de soutiens en 2010.

Pour toute simulation, vous pouvez contacter la FDSEA au 04 71 45 56 23.

Sécheresse

Depuis le 31 mars 2009, le maïs ensilage et les céréales fourragères sont désormais exclus de toute indemnisation par le fonds national de garantie des calamités agricoles, cette production étant intégrée à la liste des risques assurables.

-> Carte Moisson

Le “plus” à l’adhérent de la FDSEA

Le “plus” à l’adhérent

Vous êtes adhérent à la FDSEA… vous bénéficiez aussi de la Carte Moisson !

Vous êtes déjà nombreux à l’utiliser chez nos différents partenaires et à profiter ainsi des avantages qui vous sont réservés. Gardez le réflexe Carte Moisson ! Elle vous aidera à faire des économies… et à profiter de remises exceptionnelles !

Pensez à la prendre lors de vos déplacements ! Votre carte est valable dans plus de 60 départements français aujourd’hui.

Nous préparons déjà le guide 2010… de nombreux nouveaux partenaires nous ont répondu favorablement. Vous pourrez ainsi bénéficier de remises exceptionnelles dans un large éventail de commerces de notre département.

Votre nouvelle carte vous sera remise au moment du paiement de votre cotisation 2010.

Vous avez perdu votre carte Moisson ou ne l’avez pas eue ? Vous avez d’autres questions, idées ou suggestions ? Contactez Sabine ou Lise au 04 71 45 56 20.

En bref

Pac

Gaspille-t-elle l’argent des contribuables ?

La Commission européenne répond. “La Pac dépense de l’argent pour promouvoir des aliments sûrs et de qualité. C’est la seule politique financée essentiellement financée par le budget communautaire. Environ 1 % des dépenses publiques en Europe sont destinées à l’agriculture. Les autres politiques coûtent nettement plus cher, mais sont financées par les budgets nationaux.”

Loi de finances 2010

PHAE oubliée !

Le projet de loi de finances 2010 ne prévoit pas de budget pour la PHAE. Les FDSEA ont immédiatement alerté les parlementaires et le gouvernement pour demander l’inscription des crédits nécessaires…

GROUPEMENT D’ACHATS CANTALIEN : Se rassembler pour peser plus !

Votre contact : Lise MARCANTOGNINI : 04 71 45 56 23 ou 06 80 14 25 66

FIOUL

Nous organisons pour vous un appel d’offres chaque fin de mois.

Notre fonctionnement :

- **les adhérents de la FDSEA appellent durant le mois pour passer commande ;**
- **le 25 du mois environ, nous faisons un appel d’offres auprès de tous les fournisseurs de la démarche (une soixantaine) ;**
- **à l’issue de cet appel d’offres, nous sélectionnons le(s) fournisseur(s) proposant le meilleur tarif ;**
- **les livraisons ont lieu dans la foulée, c’est-à-dire la dernière semaine du mois.**

Pour quel gain ? **15 à 40 centimes de franc par litre**

Pour commander : pensez à nous téléphoner avant le 25 de chaque mois !

PAILLE

Comme chaque année,
Nous avons négocié les tarifs pour organiser vos livraisons de paille…
Nous pouvons ainsi vous proposer :

Paille de blé, orge ou triticale ;
en bottes rectangulaires (70 x 120) ;
au tarif de 70 € H.T. / tonne livrée

Pour commander : il vous suffit de nous appeler !

FOIN

Vous êtes nombreux à nous avoir contacté pour du foin… Pour répondre à vos besoins cette année, nous avons donc pris quelques contacts pour vous essayer de vous approvisionner à des tarifs intéressants. Nous avons quelques camions disponibles aujourd’hui, et en cherchons d’autres.

Vous avez besoin de foin ? Appelez nous pour connaître les possibilités de livraisons et les tarifs.

POMMES DE TERRE

Pour répondre à v otre forte demande, nous avons renouvelé notre opération « pommes de terre ».

- **Variété : Marabel (non lavées)**
- **Conditionnement : sacs de 25 Kg**
- **Paiement à la commande**

Tarif : 8,50 € TTC le sac de 25 Kg

Nous avons 2 points de livraison (Aurillac et Valuéjols)

Vous n’avez pas encore commandé ? N’hésitez pas à nous contacter.